

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 28 septembre 2021, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 22 septembre 2021.

**Membres en exercice : 35**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Dominique ORHANT, Cécile PARIS, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Maxime SACHET, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Soilihi ABOUDOU.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à B. BALAY-MIZRAHI), Françoise DESPRES (pouvoir à B. LAGREE), Lydie PATRY (pouvoir à C. MASSART), Gérard de MELLON (excusé sans pouvoir).

**SECRETARE :** Joris SANSON-COTINIAUX

\*

\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Joris SANSON-COTINIAUX comme secrétaire de séance.

La séance est retransmise en direct, par vidéo.

Joris SANSON-COTINIAUX fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe qu'une convention a été signée avec l'INRAP dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du « front nord » de son enceinte urbaine. La Ville de Dinan, le Ministère de la Culture et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) ont convenu d'un partenariat pluriannuel portant sur un programme d'études archéologiques. L'enjeu principal est de compléter la connaissance historique, archéologique et architectural de ce remarquable ensemble fortifié, depuis ses origines jusqu'à la période contemporaine.

René DEGRENNE, maire déléguée de Léhon, donne ensuite quelques informations sur les événements organisés ce week-end à l'occasion des 40 ans du jumelage Léhon-Abstatt.

Le relevé de décisions de la séance du 6 juillet 2021 est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, Brigitte BALAY-MIZRAHI donne des informations sur la rentrée scolaire et présente la politique scolaire de la Ville.

L'intervention de Mme BALAY-MIZRAHI et la discussion entre M. FORGET, M. ABOUDOU, Mme BALAY-MIZRAHI, M. HOUZE et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **Affaire n°1 - FINANCES – Budget général et budgets annexes 2021 – Décision modificative n°3**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (S. CORBES, S. ABOUDOU, M. FORGET, J. SANSON-COTINIAUX) d'adopter la décision modificative n° 3 du budget Commune 2021 telle que figurant dans le tableau ci-après :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération	Montant
D	F	025	6574		4 000,00 €
D	F	321	6237		- 4 000,00 €
D	I	822	2315	82	200 000,00 €
D	I	020	21533	101	24 100,00 €
D	I	322	2161	64	20 000,00 €
D	I	024	21578	105	13 800,00 €
D	I	324	2031	56	13 000,00 €
D	I	020	2188	101	5 400,00 €
D	I	524	2183	101	2 500,00 €
D	I	020	2183	101	1 700,00 €
D	I	020	2184	102	1 400,00 €
D	I	023	2031	103	- 400,00 €
D	I	020	2188	103	- 1 400,00 €
D	I	025	2184	103	- 2 500,00 €
D	I	025	2188	103	- 5 600,00 €
D	I	023	2152	106	- 7 800,00 €
D	I	322	2031	41	- 20 000,00 €
D	I	94	2138	32	- 30 000,00 €
D	I	01	020		- 214 200,00 €

La discussion à laquelle prirent part M. SANSON-COTINIAUX, Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°2 - FINANCES – Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Mise à jour des programmes**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (S. CORBES, S. ABOUDOU, M. FORGET, J. SANSON-COTINIAUX) de mettre à jour les programmes en AP/CP ainsi :

N° PROG.	Libellé du programme	Autorisation de programme (AP)	Répartition des crédits de paiement par exercice (CP)							
			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
201922	HOS TELLERIE DES MOINES	1 500 000 €	68 937,64 €	340 666,58 €	542 000,00 €	548 395,78 €	- €	- €	- €	- €
201923	SITE DU CLOS GASTEL	1 170 000,00 €	31 966,32 €	54 381,21 €	872 000,00 €	209 850,00 €	1 802,47 €	- €	- €	- €
201924	AMENAGEMENT PLAINE DES CORDIERS	935 000 €	- €	15 515,78 €	251 000,00 €	50 000,00 €	618 484,22 €	- €	- €	- €
201951	PROGRAMME PLURIANNUEL DES REMPARTS	8 082 800 €	124 128,02 €	308 048,87 €	570 000,00 €	2 513 000,00 €	2 700 000,00 €	1 850 000,00 €	17 623,11 €	
201953	PROJET CHATEAU TRAVAUX ET SCENOGRAPHIE	985 296 €	835 296,00 €	82 031,84 €	67 968,16 €	- €	- €	- €	- €	- €
201957	MONUMENT HISTORIQUE MERE POURCEL	7 000 000 €	691 033,09 €	264 041,31 €	415 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	629 925,60 €
201971	AMENAGEMENT QUARTIER GARE	4 500 000 €	1 778 272,11 €	1 752 767,26 €	968 980,63 €	- €	- €	- €	- €	- €
201972	AMENAGEMENT PLACE SAINT SAUVEUR	2 683 000 €	78 214,29 €	6 540,00 €	103 000,00 €	1 188 000,00 €	1 305 000,00 €	2 245,71 €	- €	- €
201986	CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	1 260 000 €	- €	6 605,28 €	152 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	101 394,72 €		
	TOTAL DES AP/CP	28 116 096 €	3 607 847 €	2 830 598 €	3 941 929 €	5 509 246 €	6 125 287 €	3 953 640 €	1 517 623 €	629 926 €

### **Affaire n°3 - FINANCES – Budget Ville 2021 – Attribution de subventions à des associations**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'attribuer les subventions, telles que proposées ci-dessous, pour un montant total de 25 161 € au titre de l'année 2021 :

Associations	Catégorie de subvention	Montant	Motivations
AERoclUB	FONCT	8 000 €	Poursuite de leurs activités d'école de pilotage, pilotage de loisirs et formations
AFM TELETHON	FONCT	1 350 €	Soutien à la délégation départementale pour mener à bien ses actions en faveur des malades et leurs familles
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE 22	FONCT	300 €	Poursuite des activités, et compensation de la crise sanitaire qui a engendré une hausse d'activité dans la lutte contre le Covid-19 et une perte de leurs principales ressources financières
ASSOCIATION « QUATRE VAULX LES MOUETTES »	FONCT	1 080 €	Aide à l'accompagnement de 36 dinannais en situation de handicap
BATIMENT CFA COTES D'ARMOR	FONCT	210 €	Participer aux charges de fonctionnement du centre de formation pour les 7 jeunes de la commune nouvelle de Dinan
CERCLE NAUTIQUE DE DINAN-LANVALLAY	FONCT	450 €	Soutien à l'organisation d'évènements et au maintien des bateaux en état
DINAN NATATION SAUVETAGE	EVEN/PROJET	126 €	Remboursement de l'analyse d'eaux lors des trophées d'Armor 2020
FNATH – Association des accidentés de la vie	FONCT	100 €	Poursuite des actions pour obtenir une réparation juste et équitable des victimes de préjudices

KIWANIS-CLUB DINAN PAYS DE RANCE	EVEN/PROJET	200 €	Participation aux joutes nautiques du 11 juillet 2021
LEHON CYCLO	FONCT	645 €	Poursuite des actions de l'association qui propose des sorties cyclotourismes hebdomadaires
LE PAYS DE DINAN	EVEN/PROJET	4 000 €	Soutien à la publication de la revue « Le Pays de Dinan » édition 2021
LES RESTAURANTS DU COEUR 22	FONCT	5 000 €	Continuer à agir au quotidien en faveur des publics fragilisés via la distribution de repas qui a connu une augmentation de fréquentation de 18 % en moyenne sur le département.
OGEC DE DINAN	FONCT	300 €	Soutien au fonctionnement de l'association et au financement de matériels pour la période de Noël
ORCHESTRE HARMONIE DE DINAN	FONCT	600 €	Soutien complémentaire de l'association dans le cadre d'une augmentation de leur charges de fonctionnement à la rentrée 2021
REVES DE CLOWN	FONCT	150 €	Formation et présence de « docteurs-clowns » dans les hôpitaux
SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES	EVEN/PROJET	600 €	Organisation des courses hippiques annuelles en août 2021
SOCIETE DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE	EVEN/PROJET	50 €	Aide à l'organisation du concours « Un des meilleurs apprentis des Côtes d'Armor » 2020/2021. Un lauréat Dinannais à la session 2019/2020
SOLIDARITE PAYS DE DINAN - BANQUE ALIMENTAIRE	FONCT	1 000 €	Demande complémentaire pour 2021 pour compenser l'achat de fruits et légumes nécessaire à l'équilibre diététique des repas servis
VACANCES ET FAMILLES BRETAGNE	FONCT	1 000 €	Permettre des vacances en famille pour s'ouvrir et construire une société plus solidaire.

2. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°4 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Atlas de la Biodiversité Intercommunale – Candidature de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de Dinan Agglomération**

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Atlas de la Biodiversité Intercommunale » lancé par Dinan Agglomération.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme LE DU-BLAYO et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°5 - ASSOCIATIONS – Financement d’un emploi tripartite au bénéfice de Dinan Natation Sauvetage**

Rapporteur : Matthieu JOUINEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. D’approuver le soutien à un emploi tripartite entre l’association Dinan Natation Sauvetage, Dinan Agglomération et la Ville.
2. D’autoriser le M. Le Maire à signer la convention qui reprendra l’ensemble des engagements des différentes parties.
3. De verser le complément de subvention de fonctionnement pour l’année 2021, d’un montant de 6 566 €.
4. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, nature 6574.

**Affaire n°6 - FINANCEMENTS EXTERNES – Terrain hybride – Création d’un terrain hybride au stade du Clos Gastel – Contrat de territoire, Département des Côtes d’Armor**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. D’approuver le nouveau plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Levés topographiques	1 200 €	Etat DETR	77 596 €
Maitrise d’œuvre	20 000 €	Agence Nationale du Sport	25 000 €
SPS	1 270 €	Département (Contrat de Territoire)	61 787 €
Terrassement – VRD / Aménagements paysagers et finitions	189 697,45 €	FAFA	35 000 €
Arrosage / Drainage / Sols et équipements sportifs / Clôtures (hors année supplémentaire d’entretien)	462 165,70 €	Autofinancement	474 950,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>674 333,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>674 333,15 €</b>

2. La dépense et la recette en résultant sont inscrites au budget communal 2021.
3. D’autoriser M. le Maire à solliciter la subvention Contrat de Territoire.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. JOUINEAU, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°7 - FINANCEMENTS EXTERNES – Bibliothèque – Demande de subvention – Travaux dans les magasins de conservation**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le nouveau plan de financement suivant :

2021			
Dépenses H.T.		Recettes	
<b>Investissement</b>			
Travaux magasin de conservation	144 609,13 €	DRAC 80 %	115 687,30 €
		Ville de DINAN 20 %	28 921,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>144 609,13 €</b>		<b>144 609,13 €</b>

2. La dépense et la recette en résultant sont inscrites au budget communal 2021.

**Affaire n°8 - PATRIMOINES – « Remparts » – Création d'une subvention municipale**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création d'une subvention municipale à destination des propriétaires de l'enceinte urbaine selon les modalités définies.
2. D'acter une mise en œuvre dès le budget 2022.
3. Les dépenses en résultant sont inscrites au budget communal, en section Investissement, opération 56 « Entretien et restauration des Monuments Historiques ».

**Affaire n°9 - ATTRACTIVITE – Définition d'un cadre général pour la mise en place des commissions d'indemnisation amiable**

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le cadre général de fonctionnement des Commissions d'Indemnisation Amiable (mise en œuvre, composition, modalités d'indemnisation et procédure applicable).
2. D'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. ORHANT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°10 - ATTRACTIVITE - Mise en place d'une commission d'indemnisation amiable pour soutenir les commerçants impactés par les travaux de la rue de Léhon et de ses environs**

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la mise en place d'une commission d'indemnisation amiable pour soutenir les commerçants impactés par les travaux de la rue de Léhon et de ses environs.
2. D'approuver le règlement de cette commission.
3. De désigner les représentants du conseil municipal à savoir 4 élus titulaires et 4 élus suppléants (3 de la majorité et 1 de la minorité).  
Titulaires : D. ORHANT, D. DERU, C. SOQUET, M. FORGET  
Suppléants : O. BOBIGEAT, G BADOUAL, B. LAGREE, J. SANSON-COTINIAUX
4. Sous réserve de la validation du budget primitif 2022, d'engager les budgets nécessaires à l'indemnisation des opérateurs économiques.
5. D'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire n°11 - AFFAIRES GENERALES - TOURISME - Petit train touristique - Appel à candidature pour l'occupation du domaine public - Désignation des membres de la commission de sélection**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'arrêter la composition de la commission de sélection et de désigner les membres élus y siégeant ainsi :

- L'élu en charge de la thématique : O. BOBIGEAT
- 4 élus désignés par le conseil municipal (3 pour la majorité et 1 pour la minorité) : C HOUZE, D. ORHANT, A.S. GUILLEMOT, M. FORGET
- Le Directeur de l'Office du Tourisme ou son représentant ;
- Le chef du service Patrimoines de la Ville ou son représentant.

**Affaire n°12 - AFFAIRES GENERALES - PORT - Appels à candidature pour l'occupation du domaine public - Désignation des membres de la commission de sélection**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'arrêter la composition de la commission de sélection et de désigner les membres élus y siégeant ainsi :

- 4 élus (3 de la majorité et 1 de la minorité) : O. BOBIGEAT, C. SOQUET, D. ORHANT, M. FORGET
- 1 élu de Lanvallay ;
- 1 membre de l'association des ports de plaisance de Bretagne ;
- 1 membre de l'office de tourisme Dinan-Cap Fréhel.

**Affaire n°13 - DOMANIALITE – Protocole d'accord transactionnel entre la Ville et Madame Marie Henry – litige portant sur la propriété et la remise en état des réseaux d'eau potable et d'assainissement desservant le 20 bis rue Waldeck Rousseau**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver le protocole d'accord transactionnel présenté et d'autoriser M. le Maire à signer ce document.

**Affaire n°14 - AFFAIRES IMMOBILIERES - 20 bis rue Waldeck Rousseau - Cession de terrain à Mme Henry**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 33 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (O. MIEL-GIRESSE) :

1. De déclasser du domaine public la partie de la parcelle AR n°442 qui sera cédée à Mme Henry.
2. De céder à Mme Henry, conformément au plan joint, une partie de la parcelle AR n°442, pour une surface de 102 m<sup>2</sup>, au prix de 45 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 4 590 €.
3. D'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel et l'acte de vente qui sera conclu devant notaire, l'ensemble des frais d'acquisition, de géomètre, étant à la charge de l'acquéreur.

**Affaire n°15 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Lotissement du Verger – Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public**

Rapporteur : René DEGRENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter la rétrocession des espaces communs du lotissement du Verger (parcelles AV129, AV130, AV131, AV132 et AV139) au profit de la Commune de Dinan.
2. De classer dans le domaine public les parcelles AV129, AV130, AV131, AV132 et AV139 et de les intégrer dans la voirie communale.
3. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge du promoteur immobilier, Terra Développement.

**Affaire n°16 - RESSOURCES HUMAINES – Créations de postes**

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création de ces emplois tels qu'ils sont présentés et de modifier le tableau des emplois en conséquence.



2. D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par les articles 3.II et 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
3. D'autoriser M. le Maire à signer la convention de subventionnement dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services.
4. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal est prévu le mardi 19 octobre et sera consacré au dossier de « la maison de la Mère Pourcel ».

M. le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 22 heures.